

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 9 juillet 2024 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2024-006 pour :

- Autoriser que le balcon de l'étage situé en cour avant empiète de 3.05 m. Le règlement de zonage 330-2018 article 5.25 a) prévoit que l'empiètement d'un balcon à l'étage ne peut excéder plus de 2 m en cour avant.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: 241 rue Robert-Cauchon, Saint-Stanislas-de-Kostka
Lot no.: 6 458 709

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 21 juin 2024 au 5 juillet 2024. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (20 juin 2024)

X

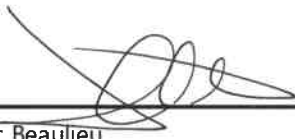

Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 20 juin 2024, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (20 juin 2024).

X 

Pam Éric Beaulieu
Directeur général et secrétaire trésorier